

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL du SIED 70

des 20 et 27 mars 2024

Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024

DELIBERATION N° 10

OBJET : *Comptes de gestion 2023 du budget principal et des 7 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay », « Production électrique renouvelable » et « IRVE ».*

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 20 mars dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président précise que le syndicat dispose d'un budget principal et de 7 budgets annexes :

- le budget annexe « Conseil »,
- le budget annexe « Prestations de services »,
- le budget annexe « Chaufferie de Scey-Sur-Saône »,
- le budget annexe « Chaufferie de Gy »,
- le budget annexe « Chaufferie de Marnay »,
- le budget annexe « Production électrique renouvelable »,
- le budget annexe « IRVE ».

Le Comité syndical se fait présenter les comptes de gestion 2023 relatifs au budget principal et à ses 7 budgets annexes.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les comptes de gestion relatifs au budget principal du syndicat et à ses 7 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-Sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay », « Production électrique renouvelable » et « IRVE » dressés par le Receveur syndical ;
- 2) **DECLARE** que, ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

P J : 8 comptes de gestion

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc MAUVA



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240327-DEL1810CS27